



Circulaire n° 4398 du 30/04/2013

Appel aux stages pour les emplois vacants de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 30/04/2013

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 15/05/2013

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel aux stagiaires dans les CPMS

Destinataires de la circulaire

- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;
- A Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités;
- À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;
- À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;
- Aux membres du Service général d'inspection ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : Appel aux stages pour les emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel qui est publié au Moniteur belge du 30 avril 2013 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois offerts au stage.

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes doivent être introduites, sous pli recommandé, le 15 mai 2013 au plus tard (date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308)
1080 BRUXELLES

Désormais, les candidats et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures sont invités à joindre celle-ci par le biais d'un numéro de téléphone unique accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 sans interruption :

02 / 413 20 29

Une adresse e-mail unique est également à votre disposition pour poser vos questions par écrit :

recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous signale enfin que l'avis publié au Moniteur belge du 30 avril 2013 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple indication fournie aux directeurs et membres du personnel des centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de cet appel aux candidats aux membres du personnel de votre centre et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Julien NICAISE
Directeur général

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel relatif à l'admission au stage du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française.

* * *

L'arrêté royal du 27 juillet 1979 portant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, modifié en dernier lieu par le décret du 28 février 2013, prévoit, en son article 26, que l'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer.

Les emplois restés vacants, dans les fonctions de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux, après les réaffectations et les mutations de l'année 2012-2013, figurent sur la liste ci-annexée.

1. Conditions d'admission au stage

Nul ne peut être admis au stage, s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

1. être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
2. être de conduite irréprochable;
3. jouir des droits civils et politiques;
4. ... ;
5. être porteur d'un titre en rapport avec la fonction à conférer;
6. posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;
7. être en règle avec les dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
8. compter au moins 240 jours de service dans la fonction à conférer, à la date de l'appel aux candidats;
9. avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
10. ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par la Communauté française ou un autre pouvoir organisateur;
11. ne pas avoir fait l'objet, durant l'exercice précédent celui au cours duquel l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable et portant sur une période ininterrompue de désignation de six mois au moins. L'absence de rapport est favorable à l'agent.

2. Introduction des candidatures

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement de Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308)
1080 BRUXELLES

le 15 mai 2013 au plus tard.

Pour chacune des fonctions de recrutement à conférer par admission au stage, les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés selon le nombre de candidatures (à une désignation à titre temporaire introduite pour la fonction sollicitée, dans le respect des conditions prescrites par l'article 14 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979).

En cas d'égalité du nombre de candidatures, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui, à la date limite fixée pour l'introduction des candidatures, compte l'ancienneté de fonction la plus élevée dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui compte, à la date précitée, l'ancienneté de service la plus élevée dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cas d'égalité de fonction et de service, la priorité est accordée au membre du personnel technique le plus âgé.

Après la clôture du procès-verbal établissant le classement des candidats, chaque candidat reçoit une copie du classement.

Les candidats sont admis au stage selon l'ordre de leur classement. Ils peuvent exprimer leur préférence pour un ou plusieurs emplois dans lesquels ils désirent être admis au stage.

Les membres du personnel technique sont admis au stage par le Ministre à la date du 1^{er} septembre.

3. Forme de la demande d'admission au stage et documents à annexer

1. La demande d'admission au stage sera rédigée sur une feuille de format A4, d'après le modèle publié in fine du présent avis.
2. Joindre à la demande :
 - a) **un extrait du casier judiciaire qui tient lieu du certificat de bonnes conduite, vie et mœurs (modèle 2);**
 - b) une copie du(des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis;
 - c) ...;

- d) un état des services, établi d'après le modèle reproduit ci-annexé;
- e) un relevé des interruptions de service pour maladie, allaitement, etc..., établi d'après le modèle reproduit in fine du présent appel.

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés aux candidatures pour que celles-ci soient prises en considération.

Etat des services

Admission au stage à la fonction de :

.....

Appel aux candidats du 30 avril 2013

Je soussigné(e),

NOM, prénoms.....

Né(e) le.....

domicilié(e) rue.....n°.....

à.....Code postal.....

**déclare avoir rendu, dans les Centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
les services repris ci-après, limités à la date de publication au Moniteur
Belge du 30 avril 2013**

Centre	Fonction exercée	Date de début et de fin de chaque prestation		Nombres d'heures hebdomadaires	Nombre de jours

Date.....Signature,

Centres P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois de conseillers psycho-pédagogiques

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) :n°

à.....Code postal.....

adresse courrier électronique :

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 30 avril 2013

Emploi vacant	Ordre de préférence		
	36h*	18h+18h**	18h***
Zone de Liège			
FLEMALLE (enseignement spécialisé) : 1			
HUY : 1			
WAREMME : 1			
Zone de Namur			
DINANT :2			
JAMBES (enseignement spécialisé): 1			
PHILIPPEVILLE (enseignement spécialisé) : 1			
NAMUR : 1			
Zone de Bruxelles-Capitale			
IXELLES : 1			
SAINT-GILLES : 1			
UCCLE : 1/2			
Zone du Luxembourg			
ARLON : 1			
Zone du Hainaut			
CHARLEROI : 3			
CHATELET : 2			

THUIN : 1			
-----------	--	--	--

*36h: emploi à horaire complet

** 18h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (**le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps**)

*** 18h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (**le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps**)

Centres P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois d'auxiliaires sociaux

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) :n°

à.....Code postal.....

adresse courrier électronique :

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 30 avril 2013

Emplois vacants	Ordre de préférence		
	36h*	18h+18h**	18h***
Zone de Bruxelles-Capitale			
AUDERGHEM (enseignement spécialisé) : 1			
UCCLE : 1			
Zone du Hainaut			
MONS (enseignement spécialisé): 1/2			
Zone du Luxembourg			
MARCHE : 1			
MARLOIE (enseignement spécialisé) : 1			
Zone de Namur			
COUVIN : 1			
NAMUR : 1			

*36h: emploi à horaire complet

** 18h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (**le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps**)

*** 18h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (**le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps**)

Centres P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois d'auxiliaires paramédicaux

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) :n°

à.....Code postal.....

adresse courrier électronique :

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 30 avril 2013

.....

Emplois vacants	Ordre de préférence		
	36h*	18h+18h**	18h***
Zone de Bruxelles-Capitale			
IXELLES : 3			
MOLENBEEK : 1 1/2			
Zone de Brabant-wallon			
WAVRE : 1/2			
Zone du Hainaut			
ATH : 1			
CHARLEROI : 1/2			
Zone de Liège			
CHENEE : 1			
WAREMME : 1/2			
Zone du Luxembourg			
MARLOIE (enseignement spécialisé) : 1			

*36h: emploi à horaire complet

** 18h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (**le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps**)

***** 18h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps)**